

VUE D'ENSEMBLE DE

L'Examen périodique universel des Etats (EPU) et engagement des peuples autochtones

Joan Carling, Asia Indigenous Peoples Act
(AIPP)

TABLE DES MATIÈRES :

- ❑ Résolution du CDH des NU pour l'établissement de l'EPU
- ❑ Bases de l'examen et contexte
- ❑ Principes et objectifs
- ❑ Processus et modalités
- ❑ Résultats et adoption

- ❑ Engagement des PA dans l'EPU
 - ❑ Objectifs
 - ❑ Etapes de l'engagement : phase de préparation, pendant et après la session de l'EPU

L'Examen périodique universel : EPU : CDH NU

résolution 5/1 Mise en place des institutions du CDH des Nations Unies

- C'est un mécanisme du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour évaluer les performances de **TOUS** les Etats membres des NU quant à la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droits de l'homme **de manière régulière** (tous les 4 ans)
- **BASES DE L'EXAMEN : Cadre**
 1. Charte des Nations Unies
 2. Déclaration universelle des Droits de l'homme
 3. Les instruments des droits de l'homme auxquels un Etat est partie: **CERD, CEDAW, Droits de l'enfant, Déclaration contre la torture et protocole additionnel, etc.**



L'Examen périodique universel (EPU)

Contexte :

faible crédibilité de l'ancien Conseil des droits de l'homme des NU quant à l'examen des performances des Etats concernant la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droits de l'homme – choix des pays faisant l'objet d'un examen ; manque de responsabilité de la part de l'Etat

Le CDH veut mettre en place un mécanisme plus approprié pour faire face aux questions liées aux droits de l'homme des états membres

PRINCIPES de l'EPU

- Promouvoir l'universalité, l'interdépendance et l'indivisibilité des DH
- Mécanisme de coopération pour un dialogue interactif
- Couverture universelle et traitement de tous les Etats sur un pied d'égalité
- Pleine implication du pays soumis à l'examen
- Mécanisme constructif, non conflictuel, non politisé, objectif, transparent

OBJECTIFS de l'EPU

- Amélioration de la situation des DH sur le terrain
- Respect des obligations et des engagements de l'Etat ;
évaluation des progrès et des défis
- Amélioration de la capacité de l'Etat
- Partage des meilleures pratiques entre les Etats et les autres parties prenantes
- Soutien à la promotion et à la protection des DH

Processus et modalités de l'Examen

- Documents pour l'examen :

1. Rapport de l'Etat : 20 pages (les états sont encouragés à réaliser une vaste consultation des parties prenantes au niveau national)

2. Compendium du HCDH sur la base des rapports des organes de traité, des procédures spéciales, et inclusion des observations et des commentaires par l'Etat concerné : 10 pages

3. Rapports d'autres parties prenantes – résumé de 10 pages par le HCDH

*** tous les rapports devraient être prêts 6 semaines avant le délai de l'examen ; il y a une échéance pour la remise des rapports

Modalités ou Déroulement de l'EPU

- Le groupe de travail de l'EPU composé des 47 états membres du CDH des NU convoque la session de l'EPU
- Les pays observateurs peuvent participer y compris dans le dialogue interactif
- D'autres parties prenantes (ONG) peuvent participer à l'examen
- Un groupe de trois Rapporteurs parmi les membres du CDH et les groupes régionaux (troika) est formé afin de faciliter l'examen et la préparation du rapport
- Le HCDH fournit une assistance aux Rapporteurs / troika

Déroulement de l'Examen

- La session de l'EPU pour chaque Etat dure 3 heures avec 1 heure supplémentaire si nécessaire, en fonction du résultat
- L'Etat concerné présente son rapport et un dialogue interactif suivra : commentaires et questions par les membres du groupe de travail – membres du CDH
- Une demi-heure est prévue pour l'adoption du rapport
- Le résultat final est adopté par le Conseil des DH

RÉSULTATS DE L'EXAMEN

- Rapport consistant en un résumé de la séance, conclusion et recommandations, et engagement volontaire de l'Etat concerné

- partage des meilleures pratiques

- accent mis sur le renforcement de la coopération

- dispositions pour l'assistance technique

*** « L'EPU n'est pas une réunion pour rejeter des responsabilités et faire honte »

ADOPTION DU RÉSULTAT

- L'Etat concerné doit participer pleinement au résultat
- L'Etat doit avoir la possibilité de répondre aux questions et aux problèmes soulevés pendant le dialogue interactif
- D'autres parties prenantes peuvent faire des commentaires généraux
- Les recommandations **soumises** à l'Etat seront identifiées et **les autres recommandations seront notées**. Toutes seront dans le rapport de résultat qui sera adopté par le Conseil
DH

Mécanisme de suivi

- Le résultat doit être mis en place en premier lieu par l'Etat concerné
- L'examen successif devrait se concentrer sur la mise en œuvre du résultat précédent
- Le CDH doit avoir un ordre du jour permanent consacré à l'EPU
- La communauté internationale doit faciliter la mise en œuvre des recommandations

Observations concernant le premier EPU

- Les Etats étaient nerveux et paranoïaques concernant le contenu de l'examen
- Les Etats faisaient un éloge réciproque au lieu d'être critiques concernant les questions relatives aux droits de l'homme
 - *Des blocs/groupes régionaux d'Etats avaient passé un accord pour ne pas se critiquer mutuellement

Les Etats de l'UE étaient plus critiques à l'égard des pays en développement

- La plupart des questions et des recommandations concernaient plutôt la ratification des instruments des NU - CEDAW, droits de l'enfant, Déclaration contre la torture
- Les Etats qui reçurent des commentaires négatifs furent évasifs – Phil. ou même injurieux - Inde

APERCUS DE L'ENGAGEMENT DES PA DANS L'EPU

- **OBJECTIF PRINCIPAL :**
- Inclure et intégrer les questions des droits de l'homme des PA dans l'EPU pour une plus grande responsabilité de l'Etat envers les PA ; et pour que la DNUDPA soit incluse comme base pour l'examen

Moyens d'engagement : Phase de préparation

1. Vaste consultation nationale : lobbying pour l'inclusion et la présentation des questions et des préoccupations liées aux DH des PA
2. Sensibiliser le public aux questions des DH des PA pendant la préparation du rapport par l'état et lancer un rapport ombre sur les DH des PA au niveau national
3. Soumission du rapport ombre au HCDH pour inclure des recommandations concrètes aux CDH : *prière de noter l'échéance et le Guide*

Moyens d'engagement : Phase de préparation

4. Réponse écrite au rapport du gouvernement pour soumission à la Troika et pour soutien/sensibilisation : promotion de la DNUDPA
5. Les lobbyistes de la Troika doivent examiner les problèmes des PA et les inclure dans le rapport
6. Les Etats soutenant le lobbying doivent faire des commentaires et poser des questions pendant le dialogue interactif : soumettre une liste de questions au moins 2-3 semaines avant l'échéance de l'EPU
7. Faire un travail d'alliance et de réseautage avec les organisations/institutions des DH pour entre autres soutien/événements communs/déclarations et l'inclusion de la DNUDPA

Moyens d'engagement pendant la session de l'EPU

- Participer à la session de l'EPU et faire du lobbying auprès des membres du CDH
- Organiser des conférences de presse et publier des communiqués de presse
- Organiser des événements parallèles et des sessions de briefing avec le soutien d'autres personnes/organisations pour obtenir une plus grande participation
- Distribuer des copies du rapport ombre des PA, en réponse au rapport de l'Etat et aux recommandations du CDH
- Faire du réseautage et instaurer une solidarité avec les ONG, les Institutions des DH

Après la session de l'EPU

- Après l'adoption du rapport de l'EPU, il est également important de présenter les points de vue des PA concernant le rapport et de surveiller la mise en œuvre des engagements pris, et faire du lobbying pour des recommandations positives effectuées par les Etats
- Continuer à réaliser un travail de documentation sur les violations des droits de l'homme et les questions qui s'y rapportent pour l'utiliser pendant la prochaine session de l'EPU
- Utiliser d'autres mécanismes du CDH : organes des traités, procédures spéciales